

Formation sur les principes régissant les entreprises dans le domaine des droits de l'enfant (CRBP)



Mars 2020

INTRODUCTION

L'IDAK a organisé le 18 mars 2020, de 9H00 à 17H00, à l'Hôtel Pullman KARAVIA, un atelier de formation sur les principes régissant les Entreprises dans le domaine des Droits de l'Enfant (CRBP). Ces assises ont été rendues possibles, grâce à l'appui technique et financier de l'Unicef.



Rappel sur les motivations de l'atelier

C'est dans le cadre du partenariat entre intervenants sociaux que l'Unicef s'est engagé à renforcer les capacités des parties prenantes membres de l'IDAK sur les droits de l'enfant dans un contexte d'exploitation minière.

Le présent atelier s'inscrit dans le but de mobilisation des dirigeants du secteur privé d'industries extractives dans la ceinture cuivre-cobalt de la RDC sur le programme RDC de

l'Unicef sur les communautés minières et les lignes directives du DEPC qui mettent l'accent sur l'approche affaires.

Le présent atelier veut contribuer à l'atteinte des objectifs programmatiques de l'Unicef Lubumbashi et sociétaux des communautés minières opérationnelles dans le grand Katanga.

Participation des membres de la tripartite

Elles ont réuni 61 participants en provenance des provinces du Lualaba et du Haut Katanga, représentant 18 entreprises minières, 32 organisations de la société civile, 6 délégués de la partie gouvernement et 1 diplomate. Les quatre personnes sont les journalistes.

DEROULEMENT

L'atelier s'est déroulé dans une ambiance cordiale de partage et d'apprentissage mutuel. Il a été marqué par quatre temps forts ci-dessous.

Outre les mots de circonstances prononcés par les officiels, représentant le ministère provincial des mines et l'Unicef, les travaux de l'atelier se sont articulés sur :

- Le programme pays RDC-Unicef 2020-2024
- Les principes régissant les entreprises dans le domaine des droits de l'enfant et Appel à Agir
- Engagement de l'Unicef avec le secteur minier
- Le plaidoyer des enfants reporter de Lubumbashi auprès des entreprises minières pour le respect des droits de l'enfant

Le jeu de question-réponse après chaque exposé du panel avait suscité un débat riche, preuve d'un grand intérêt accordé à l'atelier par les participants. Cependant, le temps s'est montré insuffisant. Les besoins se sont sentis de multiplier les activités de formations en vue d'approfondir la compréhension des outils Unicef vulgarisés pendant l'atelier.

IN PUT de l'atelier

Vision des droits de l'enfant dans le contexte d'exploitation minière :

L'Unicef construit sa vision du secteur minier en trois dimensions :

- An industry which recognizes the specific vulnerabilities of children and which takes measures to identify its impact on children;
- An industry that uses its presence and investments in the community, including its wider socio-economic impacts as

a positive force for the development of children;

- An industry that uses its position to engage in advocacy actions on children's rights in the supply chain, operating sites and communities.



Pour y arriver l'Unicef a élaboré avec le concours d'autres parties prenantes une boîte à outils de travail qui propose et définit 10 clés majeures qui facilitent et peuvent orienter les interventions de promotion et protection des droits de l'enfant dans le secteur de l'industrie extractive :

- Impact Assessment in
- Stakeholder Engagement
- Resettlement
- In-migration
- Environment
- Security
- Health & Safety
- Working Conditions
- Protecting Children from Sexual Violence
- Social Investment



Les piliers du programme Unicef 2020-2024

Le programme de coopération Unicef 2020-2024 s'aligne sur 4 instruments nationaux et internationaux de développement :

le plan national stratégique de développement (PNSD), UNSDCF 2020-2024, Plan de réponse Humanitaire et le plan stratégique de l'Unicef.

Le programme de coopération Unicef 2020-2024 a pour but : les enfants de la RDC, en particulier ceux vivant dans les provinces les plus défavorisées et dans des conditions humanitaires difficiles, ont un accès équitables, de qualité et durable aux services de base.

En termes d'innovations, le programme de coopération Unicef 2020-2024 introduira les axes prioritaires suivants :

- Focus sur les épidémies de santé publique (EBOLA, CHOLERA, ROUGEOLE, POLIO)
- Programmation pour les adolescents, participation, transition école-travail
- Changement climatique et programmation en milieu urbain
- Engagement communautaire et anthropologique
- Nexus humanitaire, paix et développement
- Partenariat avec le secteur privé

Les interventions du programme se feront à travers trois approches complémentaires : les interventions à l'échelle nationale (à travers un appui aux cadres normatifs, renforcement des systèmes, planification stratégique et plaidoyer) ; réponses aux urgences (par une veille humanitaire et préparation, réponses rapides aux besoins immédiats, réponses multisectorielles et réponses aux épidémies) ;

12 résultats clés sont attendus du programme d'ici 2024 :

- 2 en santé (augmenter la vaccination complète des enfants de 35% à 60%, augmenter le taux d'accouchements assistés par du personnel médical qualifié de 75 % à 90 %)
- 2 en nutrition (augmenter le pourcentage d'enfants de 6 à

- 23 mois consommant minimal de groupe d'aliments de 23 % à 60 %, augmenter le pourcentage d'enfants traités dans des zones sanitaires touchées par une crise nutritionnelle ou un conflit de 28 % à 60%)
- 2 en eau, hygiène et assainissement (augmenter le taux d'approvisionnement en eau potable, en milieu rural de 19 % à 28 %, réduire le pourcentage de la population rurale pratiquant la défécation à l'air libre de 18% à 16,4 %)
- 2 en éducation (donner accès à une éducation de qualité à 1,5 million d'enfants et adolescents non scolarisés, augmenter la probabilité qu'un enfant parvienne à la cinquième année de l'enseignement primaire de 53,2% à 55 %)
- 2 en protection de l'enfance (augmenter le taux d'enregistrement des enfants de 0-5 ans de 40 % à 55 % ; donner accès aux services publics de protection de l'enfance à 1350000 d'enfants victimes-ou risquant de l'être- de violence, d'abus et d'exploitation)
- 2 en inclusion sociale et résilience (élaboration d'une stratégie nationale de protection sociale sensible aux chocs ; plaider pour l'augmentation du budget de l'Etat affecté aux services sociaux de base en passant de 16 à minimum 20%)

Trois plateformes intersectorielles seront constituées et animées pendant la durée du programme à savoir : école (éducation, WASH, promotion de la santé, nutrition, protection), centre de santé (santé, nutrition, WASH, protection) et engagement communautaire (changement de comportement et des normes sociales, création de la demande de services sociaux de base, résilience des communautés)

Le contexte de mise en œuvre du programme d'intervention du Bureau de Lubumbashi

Le bureau Unicef Katanga a partagé quelques chiffres clés sur le développement humain dans les trois provinces (Lualaba, Haut-Katanga, Haut-Lomami) incluses dans son rayon d'action

La RDC produit :

- 66% de la production mondiale du cobalt (1^{er})
- 10% de la production mondiale du cuivre (1^{er} en Afrique)
- 20% de la production assurée par des exploitations artisanales

Mais peu de personnes seulement sont riches dans les trois provinces de l'ex Katanga (Lualaba, Haut-Katanga, Haut-Lomami) incluses dans son rayon d'action du Bureau Unicef Lubumbashi :

- 5% de population du Haut-Lomami
- 21 % de population du Haut-Katanga
- 31 % de population du Lualaba

Provinces	Taux de mortalité de – de 5 ans	Accès à une source d'eau potable	Proportion d'enfants en dehors du système scolaire	Taux d'enfants (5-17 ans) travaillant dans des conditions dangereuses	Taux d'enregistrement des naissances
Lualaba	2,3 %	43,7 %	32,5 %	6,9 %	31,8 %
Haut-Katanga	3,5 %	79,9 %	24,4 %	14,3 %	20,3 %
Haut-Lomami	5,5 %	45,8 %	19,5 %	28,0 %	16,5 %



Trois principes guident l'engagement actuel de l'Unicef avec le secteur minier dans l'ex Katanga :

- La base de collaboration est essentiellement non financier et non formelle ; dans les zones de convergences et d'interventions communes
- Il s'agit d'identifier les acteurs et leurs actions, les gaps ainsi que l'engagement pour combler ces gaps
- La collaboration reste limitée au niveau de 4 programmes spécifiques : santé, éducation, Wash et protection.

L'Unicef a engagé des discussions très avancées avec 5 entreprises minières : MMG, TFM, KCC, IVANHOE MINES et KICO.

CONCLUSION : Leçons apprises et recommandations

- Bien que le secteur privé investit directement dans le sociale et le développement des communautés, il devient aussi un acteur catalyseur majeur. Comment faut-il davantage le sensibiliser en vue de susciter plus de son engagement dans le développement durable des enfants au-delà de ses missions primaires de recherche des profits ?
- L'exploitation minière (ressources naturelles) intervient souvent dans un contexte assez difficile et complexe d'où la nécessité de considérer les droits spécifiques des enfants au regard de leurs besoins et de leur vulnérabilité ;
- Le secteur privé est une source de financement disponible. Comment concilier le caractère ponctuel des interventions sociales des entreprises avec le caractère durable des approches que proposent l'Unicef et les nations unies ?
- Les entreprises minières sont demandeurs de l'expertise de l'Unicef et de sa collaboration matérielle dans la coordination des actions sociales. Il manque encore un dispositif clair pouvant définir cette collaboration qui passe notamment par la production d'une cartographie des concessions minières dans la région. IDAK a commencé un travail similaire quitte à coopérer pour le finaliser et le diffuser. Dans le souci de perpétuer le cadre tripartite de dialogue (secteur privé-état-société civile) les entreprises s'engagent à partager la discussion à l'intérieur de la chambre de mines en vue de renforcer la sensibilisation et de susciter plus d'engagement des entreprises ;
- La coordination des interventions sociales prendra en compte une vision commune articulée sur la prise en compte du programme de l'Unicef et autres partenaires de développement, les dispositions de la législation minière ainsi que les pratiques existantes (initiatives & expériences) des entreprises minières. L'Unicef constitue une seconde expérience après la collaboration avec le Comité Technique Multisectoriel pour la planification familiale (CTMPT). Les entreprises travaillent déjà avec d'autres organismes, sur la base de la législation minière. Le plaidoyer des enfants reporter de Lubumbashi sera posté sur le site de l'IDAK pour large diffusion ;
- Dans la limite de ses missions Unicef peut outiller les parties prenantes ; appuyer techniquement les entreprises pour mieux investir et assurer le respect des standards. Dans le prochain pas, Unicef s'engager à diffuser les outils, traduire en français les documents en anglais et accompagner les utilisateurs.

AGENDA de l'Atelier de Formation sur les Principes régissant les Entreprises dans le domaine des Droits de l'Enfant (CRBP)

HEURE	THEMES	PRESENTATEURS
09h00	Arrivée de Son Excellence Monsieur le Ministre Provincial des Mines, Hydrocarbures et Environnement	
9h00-10h00	Mot introductif du Représentant de l'UNICEF	Mr Jean-Jacques Simon, Chef de section de
	Mot du Représentant du Gouvernement Provincial du Haut-Katanga	Son Excellence Monsieur le Ministre Provincial des Mines,
10h00-11h00	Présentation sur le condensé du Programme Pays RDC-UNICEF 2020-2024	Mr Ousmane, Chef de section Politique sociale de l'Unicef
11h00-11h15	Pause-café	
11h 15-12h30	Les principes régissant les entreprises dans le domaine des droits de l'enfant (CRBP) : Présentation et échanges	Mr Jean-Jacques Simon, Chef de section de Communication, plaidoyer et partenariats
12h30-13h30	Engagement de l'UNICEF avec le secteur privé minier : Présentation et échanges	Mme KADIATOU Diallo, Cheffe de bureau de l'Unicef Lubumbashi
13h30-14h30	Pause-Déjeuner	
14h30-15h00	Mot de plaidoyer des enfants reporter de la ville de Lubumbashi auprès des entreprises minières pour le respect des droits de l'enfant	Bora KAUMBA, Encadreur des enfants reporter et parlement d'enfants du Haut-Katanga
15h00-16h00	Appel à Agir (Call for action) : Présentation et échanges	Mr Jean-Jacques Simon, Chef de section de Communication, plaidoyer et partenariats
16h00-16h15	Pause-café	
16h15-17h00	Dialogue avec les Entreprises sur l'APPEL à AGIR (Call for Action)	Mr Jean-Jacques Simon, Chef de section de Communication, plaidoyer et partenariats
17h00	Clôture de l'atelier de formation	